#### Tarif et conditions d'inscription

### Frais d'inscription = 110 € + TVA (\*)

par cours choisi et par personne inscrite. (syllabus inclus)

#### (\*) Réduction pour les membres de l'UFHJ :

Remise de 50% sur le prix (htva) pour les membres de l'UFHJ ou si l'inscription est faite par un membre effectif de l'UFHJ

Les huissiers de justice, les candidats-huissiers de justice et les membres du personnel qualifié des études sont également les bienvenus.

Chaque inscription fera l'objet d'une confirmation par email. La facture suivra la même voie. Veillez donc à bien remplir correctement vos données de facturation.

Une attestation de présence sera disponible pour chaque participant en fin de formation. Elle fera pour valoir justificatif auprès de l'employeur et lui permettra de recevoir un remboursement partiel de l'inscription auprès de Liberform (30 € / formation).

Les formations sont agréées préalablement par la Chambre Nationale des Huissiers de Justice, de telle sorte que les personnes entrant en considération se verront attribuer de façon automatique les 4 points de formation permanente correspondants. L'UFHJ prend en charge cette formalité.

#### **■ Inscriptions:**

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site de l'UFHJ: www.ufhj.be/formations

Attention, seuls deux cours par sujet sont actuellement prévus. En cas de forte demande, le Conseil d'administration se réserve la possibilité d'ouvrir une troisième date, en accord avec les formateurs. N'hésitez donc pas à vous manifester!

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'administrateur-délégué aux formations UFHJ, Maître Eric BERNE : formations@ufhj.be ou de Madame Pascale MAON, notre assistante administrative : secretariat@ufhj.be

#### Informations pratiques

#### ■ Lieu:

L'Espace UCM est situé le long de la Nationale 4 (à 2 minutes de l'E411)

**Adresse :** Chaussée de Marche 637, 5100 Namur-Wierde



#### ■ Principes d'inscription :

Chaque cours peut faire l'objet d'une inscription séparée et indépendante des autres cours. Afin d'assurer une formation de qualité, nous limitons les inscriptions à 30 participants par cours, dans l'ordre des inscriptions confirmées, et nous nous réservons la possibilité d'annuler une formation en dessous de 15 participants. Pour ces raisons, il ne vous sera pas possible d'annuler une inscription, mais si nécessaire, un remplaçant pourra toujours se présenter en vue d'une substitution éventuelle moyennant avertissement préalable.

# [ 1 cours = 4 heures pleines ]

8h45 - accueil

**9h00** - début de la formation

11h00 - pause / catering disponible sur place

**11h15** - suite de la formation

13h30 - fin



# FORMATIONS POUR LES **STAGIAIRES**HUISSIERS DE JUSTICE

Année judiciaire 2024 ▶ 2025



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> conditions de remboursement sur www.liberform.be

# LES FORMATIONS UFHJ: une vraie valeur ajoutée à votre préparation au concours!

Le concours de fin de stage n'est pas à sous-estimer et le taux de réussite – heureusement en augmentation – de ces dernières années reste insatisfaisant, malgré le fait que plus de 90% des questions posées aient été abordées lors de nos cours! Nous pouvons affirmer que le taux de participation des stagiaires à nos formations et le taux de réussite à l'examen sont intimement liés, démontrant par là toute la pertinence de l'offre que nous avons développée.

Nous sommes à présent au début du 12° cycle de formations. Forts de l'expérience passée, nous aborderons cette année certaines matières déjà parcourues il y a trois ans, mais au regard des nouvelles législations et ce tout en respectant le même ordre. Le stagiaire nous rejoignant en cours de cycle pourra, de cette manière, suivre l'entièreté du cycle de formation peu importe le moment où il déciderait de nous rejoindre.

Nous rappelons aux stagiaires que le nombre de points de formation permanente à obtenir durant le stage est de 40 points. Pour ceux qui représentent le concours, les points supplémentaires à obtenir passent à 20.

Plus que jamais, nos conseils restent donc inchangés : venez nombreux et ne tardez pas à vous inscrire sur notre site, les places étant limitées !

Marie-Christine BAUCHE

Présidente UFHJ

president@ufhj.be

Eric BERNE

Adm.-délégué aux formations formations@ufhj.be

# Formations proposées

COURS 1 : Mercredi 16 Octobre et Mardi 22 Octobre 2024

La saisie-arrêt exécution

Par François PREAUX et Catherine OUMALIS

COURS 2 : Mardi 12 Novembre et Mardi19 Novembre 2024

La saisie-exécution immobilière jusqu'à la désignation du notaire

Par Céline DEGOUIS et Sébastien HAINAUT

COURS 3 : Mardi 10 Décembre et Mardi 17 Décembre 2024

Les significations notariales / l'ordre / les incidents de procédure

Par Camille LEFLOT et Geoffrey BORZSEI

COURS 4 : Mardi 14 Janvier et Mardi 21 Janvier 2025

Le constat d'huissier de justice Par Laurence CADET et Jessie LEJONCQUE

COURS 5 : Mardi 11 Février et Mardi 18 Février 2025

Les procédures européennes (TEE, Règlement Bruxelles 1bis, etc.)

Par Laurent LIEGEOIS et Adelin DELCORPS

COURS 6 : Mardi 18 Mars et Mardi 25 Mars 2025

Le recouvrement amiable / la mise en demeure / les enquêtes de solvabilité

Par Noélie CROUFER et Amélie GREUSE

COURS 7 : Mardi 15 Avril et Jeudi 24 Avril 2025

Les modes de signification

Par Virginie BOSCARIOL et Sarah SYED

COURS 8 : Mardi 13 Mai et Mardi 20 Mai 2025

Les procédures collectives d'insolvabilité et leurs incidences sur l'exécution forcée Par Anthony PIROLLI et Ryad RIZOVSKY

COURS 9 : Mardi 10 Juin et Mardi 17 Juin 2025

Les voies de recours et leurs délais
Par Céline DESSOUROUX et Riccardo DE RUBEIS